
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

| no | Ministère ou organismes | Direction ou service | Signataire : Nom, prénom | Date | Nbre pages |
|-----|---|--|-------------------------------|------------------------|-----------------|
| 1. | <i>Environnement Canada</i> | <i>Division des activités de protection de l'environnement</i> | <i>John Haemmerli</i> | <i>25 juin 2009</i> | <i>1 page.</i> |
| 2. | <i>Environnement Canada</i> | <i>Section des évaluations environnementales</i> | <i>Judy Doré</i> | <i>20 mars 2009</i> | <i>2 pages.</i> |
| 3. | <i>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation</i> | <i>Direction de l'aquaculture et du développement durable</i> | <i>Paul Morin</i> | <i>18 juin 2009</i> | <i>2 pages.</i> |
| 4. | <i>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation</i> | <i>Direction de l'aquaculture et du développement durable</i> | <i>Paul Morin</i> | <i>27 février 2009</i> | <i>6 pages.</i> |
| 5. | <i>Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine</i> | <i>Direction du Bas-Saint-Laurent</i> | <i>Louis Landry</i> | <i>5 mars 2009</i> | <i>1 page.</i> |
| 6. | <i>Ministère de la Sécurité civile</i> | <i>Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</i> | <i>France-Sylvie Loisel</i> | <i>26 juin 2009</i> | <i>1 page.</i> |
| 7. | <i>Ministère de la Sécurité civile</i> | <i>Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</i> | <i>France-Sylvie Loisel</i> | <i>6 mars 2009</i> | <i>1 page.</i> |
| 8. | <i>Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire</i> | <i>Direction régionale du Bas-Saint-Laurent</i> | <i>Gilles Julien</i> | <i>24 février 2009</i> | <i>2 pages.</i> |
| 9. | <i>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune</i> | <i>Direction générale du Bas-Saint-Laurent</i> | <i>Alain Viau</i> | <i>19 juin 2009</i> | <i>1 page.</i> |
| 10. | <i>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune</i> | <i>Direction générale du Bas-Saint-Laurent</i> | <i>Alain Viau</i> | <i>3 mars 2009</i> | <i>2 pages.</i> |
| 11. | <i>Ministère des Transports</i> | <i>Secrétariat au transport maritime et à la mise en valeur du Saint-Laurent, Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire</i> | <i>Claire Poulin</i> | <i>6 mars 2009</i> | <i>1 page.</i> |
| 12. | <i>Ministère du Conseil exécutif</i> | <i>Secrétariat aux affaires autochtones</i> | <i>Lucien-Pierre Bouchard</i> | <i>20 juillet 2009</i> | <i>1 page.</i> |

| no | Ministère ou organismes | Direction ou service | Signataire : Nom, prénom | Date | Nbre pages |
|-----|---|--|--------------------------|-----------------|------------|
| 13. | Ministère du Conseil exécutif | Secrétariat aux affaires autochtones | Lucien-Pierre Bouchard | 17 mars 2009 | 1 page. |
| 14. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Centre d'expertise hydrique, Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics | Pierre Aubé | 18 février 2009 | 2 pages. |
| 15. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Centre d'expertise hydrique, Direction de l'expertise hydrique | Paula Bergeron | 11 juin 2009 | 1 page. |
| 16. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction du patrimoine écologique et des parcs | Jean-Pierre Laniel | 7 juillet 2009 | 1 page. |
| 17. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction du patrimoine écologique et des parcs | Jean-Pierre Laniel | 19 juin 2009 | 1 page. |
| 18. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction du patrimoine écologique et des parcs | Jean-Pierre Laniel | 23 mars 2009 | 2 pages. |
| 19. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction du patrimoine écologique et des parcs | Jean-Pierre Laniel | 16 mars 2009 | 2 pages. |
| 20. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises | Pierre Walsh | 28 juillet 2009 | 4 pages. |
| 21. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises | Pierre Walsh | 31 mars 2009 | 4 pages. |
| 22. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | Guylaine Dubé | 17 juillet 2009 | 1 page. |
| 23. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | Jean-Marie Dionne | 27 février 2009 | 1 page. |
| 24. | Ministère du Tourisme | Secrétariat du ministère | Serge Fournier | 9 juin 2009 | 1 page. |
| 25. | Ministère du Tourisme | Secrétariat du ministère | Serge Fournier | 16 février 2009 | 1 page. |

| no | Ministère ou organismes | Direction ou service | Signataire : Nom, prénom | Date | Nbre pages |
|-----|--------------------------------|--|--------------------------|---------------------|-----------------|
| 26. | <i>Pêches et Océans Canada</i> | <i>Océans et Habitat et Espèces en péril, Région du Québec</i> | <i>Maryse Lemire</i> | <i>25 juin 2009</i> | <i>2 pages.</i> |
| 27. | <i>Pêches et Océans Canada</i> | <i>Océans et Habitat et Espèces en péril, Région du Québec</i> | <i>Maryse Lemire</i> | <i>9 avril 2009</i> | <i>7 pages.</i> |

Sainte-Foy, 25 juin 2009

Madame Annick Michaud
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage,
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.
3211-04-033
Notre réf.
4194-15-R030
Par courrier électronique

Objet : Projet d'amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup et dragage décennal

Madame Michaud,

En réponse à votre lettre datée du 8 courant et portant sur l'examen de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet mentionné en titre, nous vous transmettons l'avis d'Environnement Canada concernant votre demande. Le document de référence pour cet avis est :

Consortium CIMA + ROCHE, 2009. Étude d'impact sur l'environnement des travaux d'amélioration et de réparations majeures aux quais de rivière-du-loup. Réponses aux questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Tomes 1 et 2, 74 pages + annexes

Dans un envoi précédent, en date du 20 mars 2009, nous avons mentionné que certaines informations et certains éléments de l'étude d'impact sur l'environnement pourraient être davantage précisés. Le document que vous nous avez transmis répond à ces préoccupations et Environnement Canada est d'avis que l'étude d'impact est maintenant recevable.

En espérant le tout conforme à vos attentes, nous demeurons disponibles pour les étapes subséquentes. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter. Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



John Haemmerli
Coordonnateur, évaluations environnementales
Division des activités de protection de l'environnement
Environnement Canada – Région du Québec



Environnement
Canada

Environment
Canada

Section des évaluations
environnementales

Environmental Assessment
Section

Sainte-Foy, 20 mars 2009

Madame Annick Michaud
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage,
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.
3211-04-033
Notre réf.
4194-15-R030
Par courrier électronique

Objet : Projet d'amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup et dragage décennal

Madame Michaud,

En réponse à votre lettre datée du 9 février 2009 portant sur l'examen de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet *d'amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup et dragage décennal*, nous vous transmettons l'avis d'Environnement Canada concernant votre demande.

Nous avons analysé le rapport selon nos champs de compétence pour vérifier si tous les éléments requis sont documentés et ce, de façon satisfaisante et valable.

Les documents de référence pour cette analyse sont :

CONSORTIUM CIMA+ / ROCHE. Janvier 2009. Projet d'amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup et dragage décennal. - Étude d'impact sur l'environnement déposé à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parc. Rapport final, Résumé. 21 pages.

CONSORTIUM CIMA+ / ROCHE. Janvier 2009. Projet d'amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup et dragage décennal. - Étude d'impact sur l'environnement déposé à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parc. Rapport final, Tome 1 : Construction. 230 pages et annexes.

CONSORTIUM CIMA+ / ROCHE. Janvier 2009. Projet d'amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup et dragage décennal. - Étude d'impact sur l'environnement déposé à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parc. Rapport final, Tome 2 : Dragage. 176 pages et annexes.

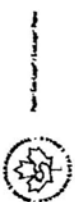
Commentaires généraux

L'étude d'impact sur l'environnement dans le cadre du projet cité en rubrique est jugée recevable en ce qui a trait aux composantes d'intérêts pour Environnement Canada. Par contre, certaines informations et certains éléments du rapport pourraient être davantage précisés (voir la section suivante : commentaires spécifiques).

Commentaires spécifiques

Canada

1141, route de l'Église 8^e étage, C.P. 10100 Sainte-Foy, Québec, G1V 4H5
Tél. : (418) 648-2272 Téléc. : (418) 649-6030 judy.dore@ec.gc.ca
www.ec.gc.ca



- L'Étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) fait mention que les matériaux de démolition seront réutilisés dans la nouvelle structure. Le promoteur doit s'assurer que les matériaux de démolition soit de qualité environnementale acceptable afin d'être réutilisés dans la structure du quai
- L'examen des données provenant site de dragage démontre que la proportion de particules fines au site de dragage est systématiquement supérieure à celle des sables (page 40), tandis que le site de dépôt semble constitué à 80% par les sables. On peut donc croire qu'une grande proportion des particules fines du site de dépôt sont dispersées en aval et peuvent se retrouver dans des habitats.
- Le promoteur peut-il préciser pourquoi il ne présente aucune analyse des H.A.P ?
- Les résultats de bioessais qui ont eu lieu en 2000 est une référence plutôt lointaine. Dans l'éventualité future où des échantillons présenteraient des dépassements des critères de CEO de nouveaux bioessais devraient être réalisés.
- Le promoteur peut-il confirmer que 10 échantillons sont prélevés dans la zone de dragage à chaque année et que tous ces échantillons sont bel et bien analysés ? Et si non, expliquer pourquoi.
- Quant au site de dépôt, le promoteur peut-il préciser si c'est bien 4 échantillons qui sont prélevés et analysés chaque année (comme effectué en 2007) et si ces échantillons sont faits toujours au même endroit ? Si oui, pourquoi ?
- En terminant soulignons une erreur qui s'est glissée dans le tableau 3.6 de la page 46, Tome 2, où on devrait plutôt lire une valeur de CEO pour le cuivre de 42 mg/kg plutôt que 96 mg/kg.

En espérant le tout conforme à vos attentes, nous demeurons disponibles pour les étapes subséquentes. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter. Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Judy Doré
 Coordonnatrice régionale en évaluation environnementale int.
 Section Évaluations environnementales
 Environnement Canada – Région du Québec



Le 18 juin 2009

Monsieur Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieux hydriques
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, Boîte 83
675, boul. René-Levesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'amélioration et de réparation majeures aux quais de Rivière-
du-Loup (# 3211-04-33)**

Monsieur,

En réponse à votre demande, voici le second avis produit par nos experts sur la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet cité en objet, en lien avec les secteurs de la pêche et de l'aquaculture commerciales.

En espérant le tout à votre convenance, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur de l'aquaculture
et du développement durable,



Paul Morin

c. c. M^{mes} Louise Therrien, MAPAQ
Annick Michaud, MDDEP
M. Denis Lacerte, directeur régional MAPAQ

p. j.

AVIS PROFESSIONNEL

REQUÉRANT : M. Gilles Brunet, chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs
(MDDEP)

OBJET : 2^e avis sur la recevabilité de l'étude d'impact environnemental

PROJET : Projet d'amélioration et de réparation majeures aux quais de Rivière-du-Loup (# 3211-04-033)

Description du milieu récepteur – milieu humain

La description de la composante pêche commerciale est toujours incomplète en ce qui concerne les activités de pêche commerciale sous juridiction provinciale exclusivement.

Question au promoteur :

Dans les sections 4.5.7 (tome I, page 131) et 3.5.7 (tome II, page 107), veuillez compléter et mettre à jour les renseignements relatifs aux activités de pêche commerciale autorisées dans le secteur à l'étude, en vertu du *Plan annuel de gestion de la pêche* du gouvernement provincial.

Les renseignements attendus sont de nature opérationnelle (modalités d'exploitation et zones de pêche, nombre et localisation de pêcheries fixes, navigation) et de nature socio-économique (emplois, volumes et valeurs aux débarquements des espèces, valeur ajoutée des produits aquatiques transformés).

Examen des réponses aux questions-commentaires transmises par le MDDEP auprès du promoteur, relatives à la composante pêche commerciale.

QC-62

La réponse à cette question ne figure pas au document soumis pour examen. La réponse présentée est celle liée à la question suivante (QC-63)

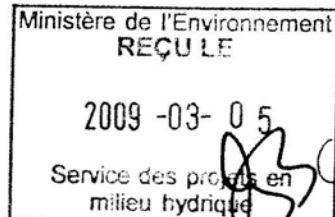
Question au promoteur :

Veuillez répondre à la question QC-62.

Conclusion

En considérant ce qui précède, l'étude d'impact environnemental soumise pour examen ne peut actuellement être jugée recevable en regard des champs de compétence pour lesquels nous sommes interpellés.

Louise Therrien, biologiste
Le 18 juin 2009



Le 27 février 2009

Monsieur Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieux hydriques
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, Boîte 83
675, boul. René-Levesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'amélioration et de réparation majeures aux quais de Rivière-
du-Loup (# 3211-04-33)**

Monsieur,

En réponse à votre demande, voici l'avis produit par nos experts sur la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet cité en objet, en lien avec les secteurs de la pêche et de l'aquaculture commerciales.

En espérant le tout à votre convenance, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur de l'aquaculture
et du développement durable,

Paul Morin
Directeur

c. c. M^{me} Louise Therrien, MAPAQ
M^{me} Annick Michaud, MDDEP
M. Denis Lacerte, directeur régional MAPAQ

p. j.

AVIS PROFESSIONNEL

REQUÉRANT : Monsieur Gilles Brunet, chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
(MDDEP)

OBJET : Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact environnemental

PROJET : Projet d'amélioration et de réparation majeures aux quais de Rivière-du-Loup
(# 3211-04-033)

En lien avec le secteur de l'aquaculture commerciale et à notre connaissance, il n'y a aucune activité présente ou projetée dans le territoire à l'étude qui pourrait être susceptible d'être en interaction avec le projet présenté.

En lien avec le secteur des pêches commerciales - sous juridiction provinciale - et du commerce des produits aquatiques qu'il supporte, voici nos questions et commentaires en regard de l'étude d'impact environnemental soumise à notre attention pour l'analyse de recevabilité.

Description du milieu récepteur – milieu humain

La description des aspects socio-économiques de la pêche commerciale est jugée incomplète. Les informations présentées concernent essentiellement les espèces marines sous juridiction fédérale (Ministère des Pêches et des Océans - MPO).

Les espèces anadromes, catadromes et d'eau douce sont sous juridiction provinciale, par voie de délégation du gouvernement fédéral. Le gouvernement canadien délègue à deux ministères québécois les responsabilités associées à ces ressources halieutiques renouvelables. Le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est responsable des évaluations des stocks et de l'élaboration annuelle du plan de gestion et de mise en valeur de ces ressources. Le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est responsable du programme favorisant le développement des pêches commerciales dirigées sur les espèces d'intérêt économique et le commerce des produits aquatiques. Ce programme est élaboré en tenant compte et dans les limites du *Plan de gestion de la pêche*. En conséquence, les informations relatives aux conditions d'exploitation contenues dans le *Plan de gestion de la pêche* (MRNF) et les données socio-économiques (MAPAQ) associées à l'exploitation de ces espèces non marines d'intérêt commercial et leur commerce sont manquantes dans le rapport d'étude. Ces informations devraient être dûment complétées par le promoteur afin de répondre aux exigences de la directive ministérielle.

Questions au promoteur

Q1- Dans la description du milieu humain et compte tenu de l'utilisation actuelle et récurrente du territoire public – le fleuve Saint-Laurent - où est situé le projet, documentez les informations relatives aux conditions d'exploitation contenues dans le *Plan de gestion de la pêche* adopté par l'Assemblée nationale et les données socio-économiques associées à l'exploitation des espèces d'intérêt commercial, sous juridiction provinciale. Plus précisément, les informations

1

attendues devront être les plus récentes disponibles auprès des autorités gouvernementales provinciales et devront porter sur les zones de pêche concernées, les modalités d'exploitation (engins de pêche, périodes de pêche, espèces autorisées et contingents), le nombre de permis délivrés et les emplois associés, le volume des débarquements et leurs valeurs économiques par espèce, les retombées économiques locales et régionales associées à la valeur ajoutée des produits aquatiques transformés.

Q2- Sur la base et à la lumière de ces nouvelles données (*cf.* Q1), exposez les relations et interactions entre les différentes composantes du milieu, en l'occurrence le milieu biophysique et le milieu humain, et analysez les impacts du projet sur celles-ci. L'analyse devra inclure la dimension économique de la pêche commerciale. À titre explicatif, le milieu biophysique sous-entend l'abondance des stocks et le comportement du poisson dans son habitat non perturbé. Le milieu humain sous-entend les modalités d'exploitation et les contingents autorisés en regard de l'état d'abondance de la ressource et également, les conditions environnementales d'exploitation *in situ* en regard de la fréquentation du milieu biophysique par le poisson et la sécurité entourant l'ensemble des activités humaines associées à la pêche commerciale en territoire public.

Aux fins de description des éléments socio-économiques du milieu humain, une bonne part de ces informations accessibles auprès de notre ministère sont jointes au présent avis. Elles pourront être transmises directement au promoteur par l'entremise du MDDEP. Pour toutes questions relatives à celles-ci ou pour un complément d'information sur les aspects socio-économiques de la pêche commerciale, la personne à contacter est monsieur Denis Lacerte, directeur régional à la Direction régionale de l'Estuaire et des eaux intérieures (819 293-5677).

Conclusion

En considérant ce qui précède, l'étude d'impact environnemental soumise pour examen ne peut actuellement être jugée recevable en regard des champs de compétence pour lesquels nous sommes interpellés.

Louise Therrien, biologiste
Le 26 février 2009

Collaboration : Direction régionale de l'Estuaire et des eaux intérieures (DREEI).

p. j.

LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMERCIAL AUTORISÉES AU PLAN DE GESTION DE LA PÊCHE DU MRNF

Les espèces de poissons d'intérêt commercial sous gestion provinciale qui sont ciblées par les activités de pêche dans le territoire d'étude sont les suivantes : **l'anguille d'Amérique** (*Anguilla rostrata*), **l'esturgeon noir** (*Acipenser oxyrinchus*) et **l'alose savoureuse** (*Alosa sapidissima*). En vertu de la sélectivité des engins de pêche autorisés pour la capture de ces trois espèces, les autres espèces d'intérêt commercial capturées et autorisées au *Plan de gestion de la pêche* sont : **l'éperlan arc-en-ciel** (*Osmerus mordax*) et **le poulamon atlantique** (*Microgadus tomcod*).

LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES RELATIVES À LA PÊCHE COMMERCIALE AUTORISÉE ET EXERCÉE DANS LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE

Données socio-économiques dans la zone régionale à l'étude

Année de référence: 2007

| Espèce exploitée | Prix moyen offert aux pêcheurs \$/kg | | Volume des débarquements totaux kg | | Valeur totale au débarquement \$ | |
|---|--------------------------------------|---------|------------------------------------|--------------|----------------------------------|---------------------|
| | FKRL | FRRR | FKRL | FRRR | FKRL | FRRR |
| alose savoureuse | 1,10 \$ | 1,10 \$ | 562 | 181 | 619,00 \$ | 199,00 \$ |
| anguille d'Amérique | 7,98 \$ | 7,98 \$ | 35 455 | 2 713 | 282 933,00 \$ | 21 646,00 \$ |
| éperlan arc-en-ciel | 1,87 \$ | 1,87 \$ | 7 | 127 | 13,00 \$ | 238,00 \$ |
| esturgeon noir | 3,50 \$ | 3,50 \$ | 11 150 | 645 | 39 027,00 \$ | 2 258,00 \$ |
| poulamon atlantique | 1,87 \$ | 1,87 \$ | 310 | 0 | 579,00 \$ | - \$ |
| | | | 47 484 | 3 666 | 323 171,00 \$ | 24 341,00 \$ |
| Totaux pour les 2 zones de pêche, toutes les espèces | | | | | | |
| Volume des débarquements totaux (kg) | | | 51 150 | | | |
| Valeur totale des débarquements (\$) | | | | | 347 512,00 \$ | |

| zone de pêche | n de permis ¹ | | | n d'emplois directs (pêcheurs et aide-pêcheurs) |
|---------------|--------------------------|-----------|-------------|---|
| | délivrés | exploités | n-exploités | |
| FKRL | 29 | 24 | 5 | 71 |
| FRRR | 15 | 8 | 7 | 20 |
| Totaux | 44 | 32 | 12 | 91 |

¹ L'émetteur de ces permis de pêche est le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec.

Source: Direction régionale de l'Estuaire et des eaux intérieures, MAPAQ. 2009.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES ET RÉGIONALES

Des espèces comme l'anguille et l'esturgeon noir peuvent générer des retombées économiques intéressantes. Aussi, une partie de l'anguille est transformée en produits fumés. Quant aux débarquements d'esturgeon noir et d'alose savoureuse, ils sont presque tous transformés en produits fumés ou en produits à valeur ajoutée (mousse, caviar, terrine, etc.). Chez les détaillants, l'esturgeon noir fumé peut se vendre en moyenne entre 40 \$ à 50 \$ le kilo (kg) bien que chez des détaillants très spécialisés, il se vend à plus de 70 \$ le kilo.

L'anguille fumée peut aussi se vendre chez des détaillants très spécialisés à plus de 70 \$ le kilo mais en plus petite quantité. Les produits fumés d'esturgeon noir et d'anguille sont considérés comme des produits « haute gamme ».

Source: Direction régionale de l'Estuaire et des eaux intérieures, MAPAQ. 2006.

DÉLIMITATION DES ZONES DE PÊCHE COMMERCIALE TELLES QUE DÉFINIES AU PLAN DE GESTION DE LA PÊCHE¹ DU MRNF

Coordonnées géographiques selon le système de référence géodésique de l'Amérique du Nord 1927 (NAD 27).

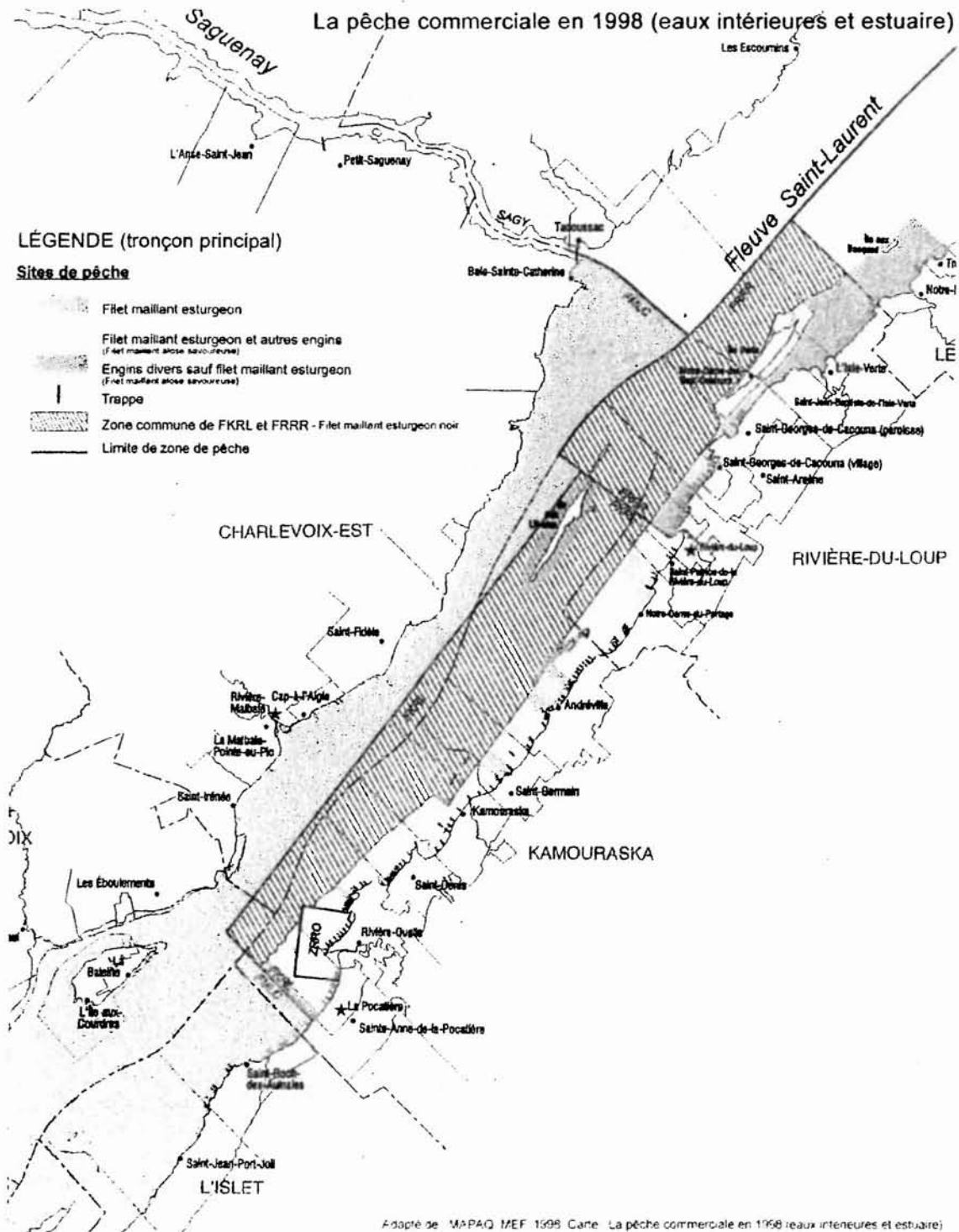
ZONE FKRL (zone Fleuve : Kamouraska – Rivière-du-Loup): les eaux du fleuve Saint-Laurent comprises par des droites reliant les points 47°21'22.35"N., 70°04'49.36"O. (Pointe-Rouge), 47°26'35.92"N., 70°12'38.74"O., 47°54'41.92"N., 69°42'08.78"O., 47°50'48.56"N., 69°34'21.99"O. (quai de Rivière-du-Loup), et de là, par une ligne suivant la rive sud, jusqu'au point 47°21'22.35"N., 70°04'49.36"O. (Pointe-Rouge) à l'exception des eaux de la zone ZRRO. *Cette zone, la ZRRO, n'est pas tenue en compte dans les éléments transmis pour compléter la description des aspects socio-économiques de la pêche commerciale autorisée et pratiquée dans le territoire à l'étude (zone d'étude régionale pour la description du milieu humain).*

ZONE ZRRO (zone restreinte de la Rivière Ouelle) : les eaux du fleuve Saint-Laurent comprises par des droites reliant les points 47°23'49"N., 70°02'40"O. (rivière Saint-Jean), 47°24'02"N., 70°06'34"O., 47°28'16"N., 70°05'58"O., 47°27'55"N., 70°02'04"O. (pointe Iroquois), et de là, par une ligne suivant la rive sud, jusqu'au point 47°23'49"N., 70°02'40"O.

ZONE FRRR (zone Fleuve : Rivière-du-Loup – Ruisseau-à-Rebours) : les eaux du fleuve Saint-Laurent comprises entre le quai de Rivière-du-Loup et Ruisseau-à-Rebours sur la rive sud, à l'exception des secteurs restreints des rivières du Sud-Ouest, Rimouski, Mitis, Matane, Cap-Chat et Sainte-Anne. **PARTIE OUEST DE LA ZONE FRRR** : les eaux du fleuve Saint-Laurent comprises entre le quai de Rivière-du-Loup et la limite est de l'Isle-Verte sur la rive sud. **PARTIE CENTRE ET OUEST DE LA ZONE FRRR** : les eaux du fleuve Saint-Laurent comprises entre le quai de Rivière-du-Loup et Saint-Fabien sur la rive sud.

À titre indicatif, veuillez consultez la carte jointe. La zone FRRR y est partiellement représentée : la partie en aval de Trois-Pistoles n'y figure pas.

¹ Adopté par l'Assemblée nationale, le *Plan de gestion de la pêche*, produit annuellement par le Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF), constitue le document légal de référence en terme de conservation et de mise en valeur des ressources aquatiques pour le territoire à l'étude. Il définit et encadre les activités de pêche sous juridiction provinciale - par voie de délégation du gouvernement fédéral - pour les espèces anadromes, catadromes et d'eau douce. Au sens de la directive, ce document s'inscrit dans la liste du tableau 2 des principales composantes du milieu (cf. Directive pour le projet de reconstruction du quai de Rivière-du-Loup, par la Société des traversiers du Québec n° 3211-04-33 octobre 2001, page 11)





Rimouski, le 5 mars 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Directions des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage,
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Avis du MCCCCF – Projet d'amélioration et de réparation majeures aux
quais de Rivière-du-Loup – Étude d'impact (V/Réf. : 3211-04-033)**

Monsieur,

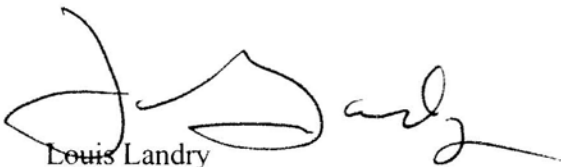
Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact, transmis le 9 février dernier, concernant le dossier mentionné dans l'objet.

Nous vous confirmons que les éléments requis par la directive, notamment ceux concernant la dimension archéologique et patrimoniale, ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec M. Euchariste Morin, responsable de ce dossier à notre direction, au 418 727-3652.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

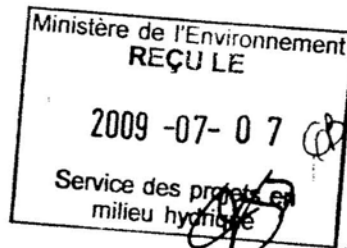
Le directeur régional par intérim,


Louis Landry



Le 26 juin 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre MDDEP
657, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



1050
Smick

**Objet : Projet d'amélioration et de réparation majeures aux quais de
Rivière-du-Loup (3211-04-033)**

Madame,

En réponse à votre correspondance du 8 juin 2009 concernant l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique, le ministère de la Sécurité Publique a effectué l'examen de la recevabilité.

En ce qui a trait aux éléments liés à notre mandat, en vertu de la directive ministérielle du MDDEP et de notre champ de compétence, soit la sécurité des personnes et des biens, nous qualifions l'étude de recevable. Le document de réponses aux questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à l'égard des commentaires formulés dans notre correspondance du 6 mars 2009, permettent maintenant de qualifier le projet de recevable.

L'engagement de l'initiateur du projet, soit la « Société des traversiers du Québec », à transmettre lors de la demande de certificat d'autorisation au MDDEP un plan de mesures d'urgence pour la phase construction, facilitera la concertation entre les intervenants et permettra d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens. Cependant, nous demandons à recevoir une copie du plan de mesures d'urgence de l'entrepreneur pour la phase de construction ainsi qu'une copie du plan d'intervention d'urgence et de sécurité en vigueur pour la phase d'exploitation afin de commenter s'il y a lieu.

Pour toute demande de renseignements relatifs à ce dossier, vous pouvez rejoindre madame Marie-Ève Dufour au numéro 418 727-3953 ou par courriel à l'adresse suivante : marie-eve.dufour@msp.gouv.qc.ca

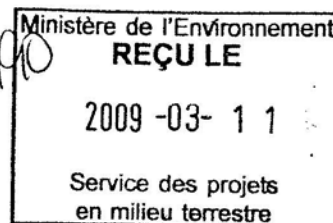
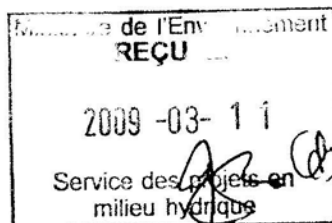
Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations les meilleures.

France-Sylvie Loisel
Directrice régionale

c. c. : MM. Raynald Chassé, coordonnateur du dossier PEEIE
Jacques Bélanger, conseiller en sécurité civile
Marie-Ève Dufour, conseillère en sécurité civile
Éric Houde, directeur des services régionaux
Roger Gaudreau, chef de service du soutien aux régions (p.i.)



Le 6 mars 2009



Annick

Madame Marie-Claude Théberge
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René Lévesque est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'amélioration et de réparations majeures aux quais de
Rivière-du-Loup : Tome 1 : Construction Tome 2 : Dragage (3211-04-033)**

Madame,

En réponse à votre lettre datée du 9 février 2009 concernant la recevabilité environnementale du projet mentionné en rubrique, le ministère de la Sécurité publique juge irrecevable le document déposé par le promoteur.

Comme demandé dans la directive, le projet devrait présenter un plan préliminaire de mesures d'urgence faisant connaître les principaux risques pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens environnants ainsi que les mesures envisagées pour protéger la population en cas d'urgence. Le projet devrait aussi présenter l'arrimage avec les autorités municipales et les autres organismes gouvernementaux susceptibles d'être interpellés le cas échéant (Garde-Côtière, Agence de la santé et des services sociaux, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs).

Bien que le projet démontre que le promoteur est soucieux de réduire les impacts sur la sécurité des personnes et des biens du secteur concerné par son projet, le ministère de la Sécurité publique souhaite que le promoteur identifie les risques et élabore sur les mesures d'atténuation à mettre en place. La directive indique qu'il incombe au promoteur de s'assurer de l'arrimage de son plan des mesures d'urgence avec le plan de sécurité civile de la ville de Rivière-du-Loup. Celui-ci devra soumettre un plan final des mesures d'urgence avant la mise en exploitation de son projet.

Pour toute demande de renseignements relatifs à ce dossier, vous pouvez rejoindre madame Marie-Ève Dufour au numéro 418 727-3953 ou par courriel à l'adresse suivante : marie-eve.dufour@msp.gouv.qc.ca.

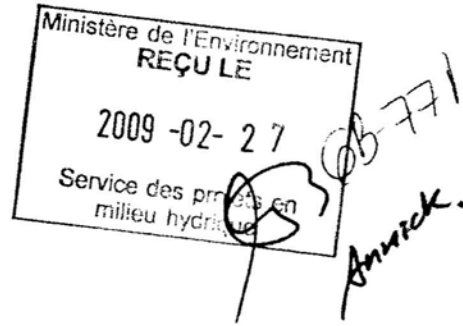
Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations les meilleures.

France-Sylvie Loisel,
Directrice régionale

c. c. : MM. Raynald Chassé, coordonnateur du dossier PEEIE
Jacques Bélanger, conseiller en sécurité civile
Éric Houde, directeur des services régionaux
Roger Gaudreau, chef de service du soutien aux régions (p.i.)

Rimouski
70, rue Saint-Germain Est, bureau 60
Rimouski (Québec) G5L 7J9
Téléphone : 418 727-3589
Télécopieur : 418 727-3643
securite.civile01@msp.gouv.qc.ca
Ligne urgence sans frais : 1 866 650-1666
www.msp.gouv.qc.ca

Gaspé
96, montée Sandy Beach, bureau 2.08
Gaspé (Québec) G4X 2W4
Téléphone : 418 368-3049
Télécopieur : 418 368-4265
securite.civile11@msp.gouv.qc.ca



Rimouski, le 24 février 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'amélioration et de réparation majeures
aux quais de Rivière-du-Loup (3211-04-033)**

Monsieur,

Je vous fais parvenir, comme souhaité, les commentaires sur l'objet cité en titre qui ont été préparés par monsieur Roger Joannette, conseiller en aménagement du territoire à notre direction régionale.

Recevez l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur régional,



Gilles Julien

GJ/jd

p.j. Commentaires

DESTINATAIRE : Gilles Julien

EXPÉDITEUR : Roger Joannette

DATE : Le 19 février 2009

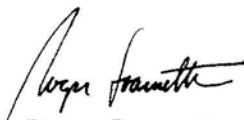
OBJET : **Projet d'amélioration et de réparation majeures aux quais de Rivière-du-Loup**

L'étude d'impact sur l'environnement des travaux d'amélioration et de réparation majeures aux quais de Rivière-du-Loup présente des lacunes importantes concernant la présentation de solutions de rechange au projet. Dans le cas du quai de Rivière-du-Loup, il serait des plus pertinent que l'initiateur du projet présente d'autres solutions de rechange, dont l'utilisation du quai en eau profonde de Gros-Cacouna qui est situé à quelques kilomètres à l'est du quai de Rivière-du-Loup. Considérant que l'objectif principal des travaux d'amélioration et de réparation aux quais de Rivière-du-Loup visent à améliorer les manœuvres d'accostage du traversier reliant Rivière-du-Loup à Saint-Siméon et que ce traversier utilise occasionnellement les infrastructures du port de Gros-Cacouna, il est étonnant que cette solution de rechange soit absente de l'étude d'impact.

À la section 1.2 (contexte et objectifs du projet), l'initiateur du projet mentionne que « *le gouvernement du Québec a pris la décision de conserver le quai actuel et d'y réaliser des réparations majeures* ». Il conviendrait de préciser la provenance de cette décision et de mentionner les documents sur lesquels s'appuie l'initiateur pour soutenir une telle affirmation.

L'étude sérieuse et objective de l'utilisation d'une infrastructure actuelle potentiellement disponible, comme le port de Gros-Cacouna, constitue une alternative qui présente, notamment sur le plan environnemental et économique, des avantages des plus intéressants.

Bref, l'étude d'impact environnemental sur le projet d'amélioration et de réparation majeures aux quais de Rivière-du-Loup devrait être complétée, afin de répondre aux exigences de la Directive des évaluations environnementales par la présentation de solutions de rechange au projet, dont celle d'utiliser les infrastructures portuaires de Gros-Cacouna.



Roger Joannette
Conseiller régional en aménagement du territoire



Le 19 juin 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations gouvernementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

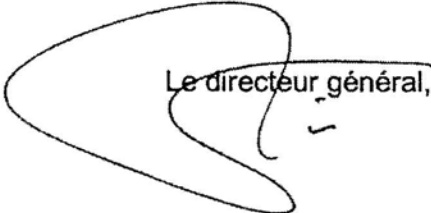
Objet : Projet d'amélioration et de réparation majeures aux quais de Rivière-du-
Loup (3211-04-033)

Monsieur le Chef de service,

La présente fait suite à votre demande du 8 juin dernier pour vérifier si les questions soulevées à la suite du premier examen de recevabilité de l'étude mentionnée ci-dessus ont été traitées de façon satisfaisante.

Nous considérons que les réponses fournies aux questions qui touchent l'habitat de l'éperlan arc-en-ciel, particulièrement les questions QC-28 et QC-52, ne sont pas satisfaisantes et indiquent une divergence d'opinion marquée de celle de nos spécialistes. Le promoteur et son consultant sont conscients de ce problème et ont sollicité une rencontre pour le 25 juin prochain afin d'en discuter avec nos spécialistes. Nous vous aviserons de la tenue des discussions de cette rencontre dès que possible.

En espérant que ce commentaire saura répondre à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de service, nos salutations distinguées.


Le directeur général,

AV/CM/al

Alain Viau, ing. f., M.G.P.

c. c. M. Pierre Pettigrew, Unité de gestion du Grand-Portage
M. Guy Verreault, DEX-01



Le 3 mars 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup

Monsieur,

Pour faire suite à la demande d'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact mentionnée ci-dessus, vous trouverez ci-après les principaux commentaires du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Dans les deux tomes

Dans les tableaux 4.4.12 (Tome 1) et 3.15 (Tome 2) présentant la liste des espèces fauniques à statut précaire, il faudrait préciser que l'anguille d'Amérique, en plus d'avoir obtenu du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) le statut d'espèce préoccupante, est aussi considérée comme une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable en vertu de la loi québécoise. Il faudrait préciser que le secteur à l'étude est situé dans un autre habitat faunique protégé légalement, soit une aire de concentration d'oiseaux aquatiques.

Dans le tome 1 (construction)

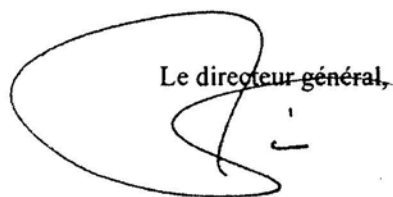
Des larves d'éperlan ont été détectées à proximité du quai de Rivière-du-Loup lors d'une campagne d'échantillonnage réalisée en 2008 par le MRNF (comme précisé au dernier paragraphe de la page 164), indiquant l'utilisation de ce secteur comme aire d'alevinage pour cette espèce. Les eaux situées près du quai représentent donc un habitat faunique d'une grande importance pour une espèce désignée vulnérable. Ainsi, il est faux de dire que l'habitat à proximité du quai ne présente pas un caractère d'unicité ou de rareté (pages 175 et 180). On ne peut donc pas attribuer une faible valeur à la composante « *Habitat faunique* » dans la section de l'évaluation des impacts. Nous ne sommes donc pas d'accord avec l'affirmation de la dernière phrase de la page 180 « *...l'impact environnemental appréhendé est jugé négatif et peu important* ». Pour les mêmes raisons, à la page 204, 2^e paragraphe, il est faux de dire que « *...la valeur écologique des habitats est jugée pauvre...* » et nous ne sommes pas d'accord avec l'affirmation qui suit : « *Cette perte d'habitat est toutefois jugée acceptable...* ». Dans ce contexte, il sera nécessaire de préciser que le principe « *d'aucune perte nette d'habitat* » devra être appliqué et que les empiètements prévus de près de 1000 m² dans l'habitat du poisson devront faire l'objet de compensations.

...2

Dans le tome 2 (dragage)

Il va sans dire que les plus grandes répercussions envisagées des travaux de dragage et de mise en dépôt des sédiments toucheront le milieu aquatique et la faune qui y est présente. Or, bien que le secteur du quai ait fait l'objet d'une campagne d'échantillonnage visant à décrire la faune ichthyenne de ce secteur, il n'y a eu aucune caractérisation de la faune ichthyenne présente dans le secteur de mise en dépôt. Il est donc présomptueux de prévoir les impacts du dépôt des sédiments sur la faune ichthyenne. Il faudrait donc, au minimum, procéder à la caractérisation de l'utilisation du secteur de mise en dépôt par la faune ichthyenne et ce, pendant la période visée par ces travaux. Cette caractérisation devra couvrir les stades larvaires, juvéniles et adultes des espèces susceptibles d'être rencontrées dans le secteur.

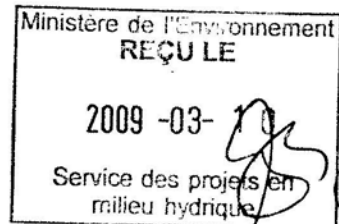
Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général,


AV/CM/al

Alain Viau, ing. f., M.G.P.

c. c. Marcel Grenier, directeur de l'environnement et de la coordination, MRNF



Québec, le 6 mars 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Projet d'amélioration et de réparation majeure
aux quais de Rivière-du-Loup

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 9 février 2009 concernant les commentaires du ministère des Transports du Québec (MTQ) à l'égard de l'étude d'impact réalisée par la Société des traversiers du Québec (STQ) pour le projet mentionné en rubrique.

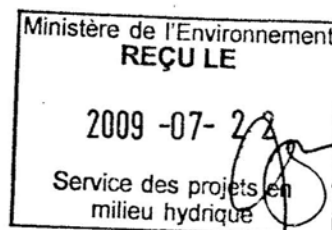
Tout d'abord, je souhaiterais préciser que le MTQ considère que des travaux sont nécessaires aux infrastructures portuaires de Rivière-du-Loup afin d'offrir un service de meilleure qualité et d'assurer la sécurité des usagers de la traverse Rivière-du-Loup-Saint-Siméon. À cet égard, le MTQ a été directement associé dans la décision de choisir l'option de construction décrite dans l'étude d'impact.

Le projet de la STQ à Rivière-du-Loup s'intègre bien dans la mission du MTQ. En effet, la réalisation du projet permettra à la STQ d'assurer une meilleure qualité et une plus grande continuité de la desserte Rivière-du-Loup-Saint-Siméon, et ce, tout en améliorant la sécurité des utilisateurs du service.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

CLAIRE POULIN
Chef du Secrétariat au transport maritime
et à la mise en valeur du Saint-Laurent

CP/CM/II



Québec, le 20 juillet 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Nous avons bien reçu une copie du document contenant les réponses aux questions et commentaires adressés à l'initiateur du projet d'amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup (3211-04-033) en mars dernier. Nous vous en remercions.

Nous n'avons aucun commentaire supplémentaire à formuler à cette étape du projet.

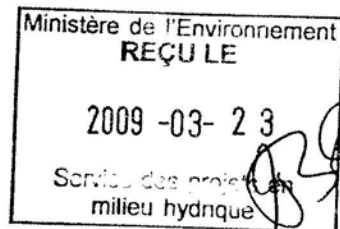
Par ailleurs, comme il s'agit de travaux qui seront effectués près d'une communauté autochtone, nous apprécierions continuer à recevoir, à titre d'information, les documents relatifs au projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Lucien-Pierre Bouchard



Québec, le 17 mars 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Nous avons bien reçu une copie de l'étude d'impact concernant le projet d'amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup (3211-04-033). Nous vous en remercions.

Nous n'avons aucun commentaire à formuler à cette étape du projet. Cependant, nous vous suggérons d'évaluer la pertinence de consulter la Première Nation Malécite en vertu des paramètres du *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*.

Par ailleurs, comme il s'agit de travaux qui seront effectués près d'une communauté autochtone, nous apprécierions recevoir, à titre d'information, les documents relatifs au projet.

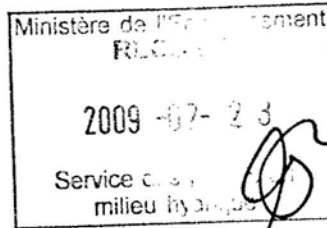
Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,


Lucien-Pierre Bouchard

Direction de l'expertise et de la
gestion des barrages publics

NOTE



68-759
Amide

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 18 février 2009

OBJET : Étude d'impact sur l'environnement –
Demande d'avis concernant le programme d'amélioration et
de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup

N/Réf. : D9643

V/Réf. : 3211-04-033

Veuillez trouver ci-joint l'avis de M^{me} Joëlle Bérubé, ingénieure, à l'égard de votre demande d'avis concernant le programme d'amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup.

N'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Bérubé au numéro de téléphone 418 521-3825, poste 7199, pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

Le directeur,

Pierre Aubé, ing., M. Sc.

PA/JB/ch

p. j. Avis

Direction de l'expertise et de la
gestion des barrages publics

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Aubé, ing., M. Sc.
Directeur de l'expertise et de la gestion des barrages publics

DATE : Le 18 février 2009

OBJET : **Étude d'impact sur l'environnement –
Demande d'avis concernant le programme d'amélioration et
de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup**

N/Réf. : D9643

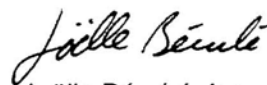
V/Réf. : 3211-04-033

Pour faire suite à la note du 9 février 2009 de M. Gilles Brunet, de la Direction des évaluations environnementales, vous trouverez ci-après un commentaire concernant le rapport d'étude d'impact cité en objet. Il est important de préciser qu'uniquement la section 4.3.1 Hydrologie de la rivière du Loup dans le Tome I et la section 3.3.1 Hydrologie de la rivière du Loup dans le Tome II ont fait l'objet d'une analyse.

L'information sur l'hydrologie de la rivière du Loup semble adéquate. Je suggère seulement de préciser que les stations hydrométriques considérées sont les stations numéros 022502 et 022513. La station 022502 a été en opération durant les années 1921 à 1961, et la station 022513 depuis 1961. Elles sont propriété du MDDEP. De plus, à l'endroit des stations, le régime d'écoulement de la rivière n'est pas naturel. Il est influencé sur une base mensuelle par la gestion de barrages situés en amont.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

JB/ch



Joëlle Bérubé, ing., M. Sc.